



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

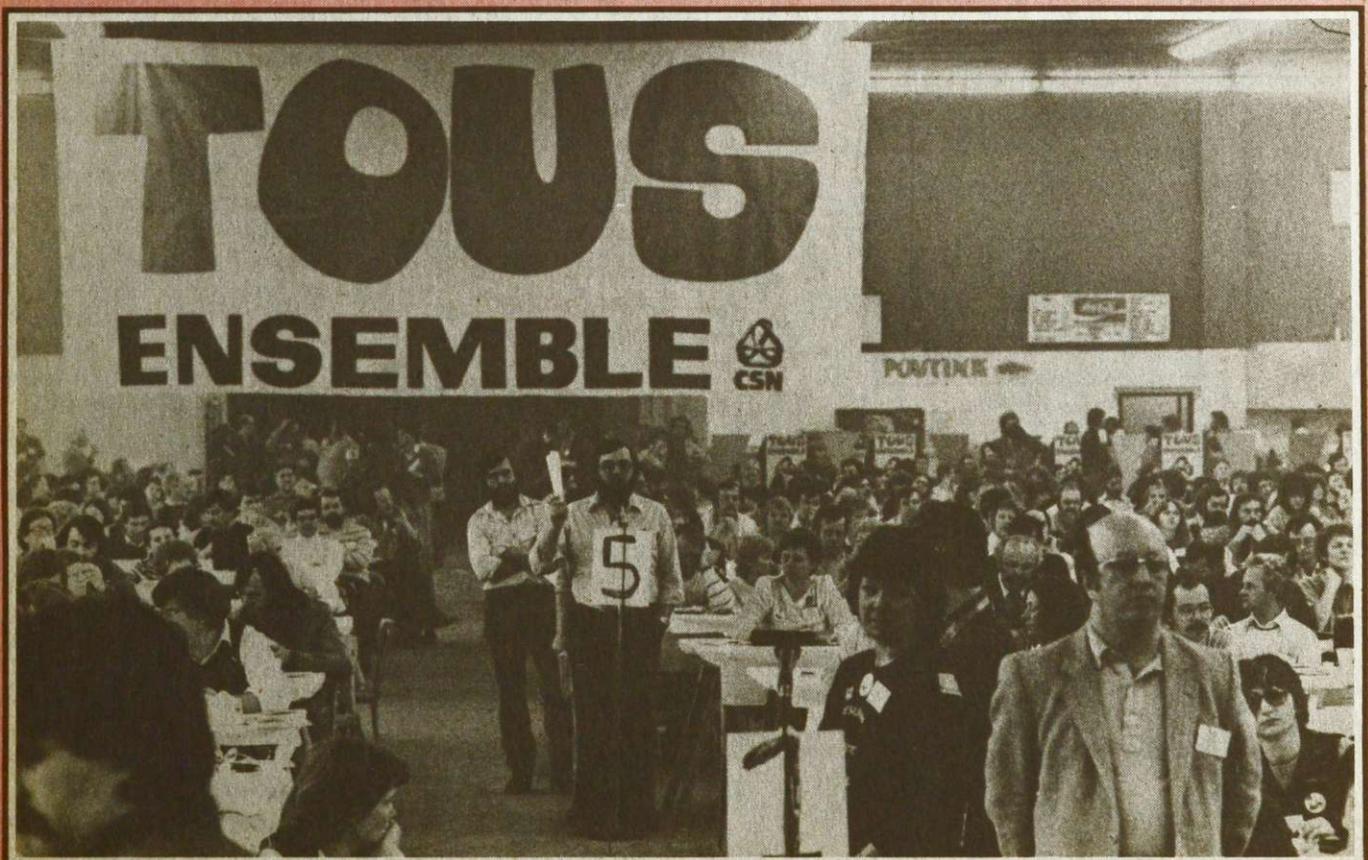
CSN no 187

semaine du 10 au
16 mars 1983

nouvelles csn

la CSN réunie en États Généraux

***"ON N'A PAS D'AUTRES MOYENS
QUE DE SE BATTRE!"***





agenda du mouvement

Mars

- 19 CSN manifestations régionales contre la loi 111
- 21-24 FAS conseil fédéral, à Montréal
- 28 Commerce réunion des représentants régionaux du bureau fédéral, à Québec

Avril

- 6-9 CSN bureau confédéral
- 9-11 Commerce bureau fédéral, à Lanoraie
- 13-16 CSN conseil confédéral
- 18 Commerce réunion du secteur "bureau-finances", à Québec

DANS LE PRIVÉ, LA PRIORITÉ À L'EMPLOI EST RÉAFFIRMÉE

La veille des États généraux de la CSN, les fédérations du secteur privé ont tenu conjointement des instances à Québec; l'emploi était nettement au centre des préoccupations lors de cette journée de débats où il a été maintes fois rappelé que le maintien des emplois était aussi une des priorités dans la bataille du secteur public.

Chaque fédération a tracé un bref bilan des mises-à-pied dans son secteur respectif et des nombreuses demandes de concessions de la part des patrons.

La fédération des travailleurs du Papier et de la Forêt a fait part de sa décision de s'opposer aux concessions (voir le texte en page 12). La FTPF a également décidé d'entreprendre une campagne pour forcer le gouvernement à redonner du travail aux milliers de forestiers, pour la plupart sans travail depuis plus d'un an.

D'autres intervenants ont pour leur part insisté sur la nécessité de bâtir un rapport de force, essentiel pour réaliser des gains. On a souhaité que la stratégie sectorielle de création d'emplois soit largement publicisée dans la population. "S'il n'y a pas de jobs à Québec, soulignait Roger Valois, c'est parce qu'il n'y a pas de volonté politique du gouvernement pour créer des emplois. Le gouvernement n'a pas besoin de couper dans le secteur public pour donner de l'emploi dans le privé, c'est pas vrai."

la loi 111

Plusieurs ont fait état des difficultés rencontrées sur la question de l'appui aux enseignantes et aux enseignants dans la lutte contre la loi 111. Comme l'illustrait un intervenant: "La loi 111, c'est comme un ramassis d'injonctions et ça, c'est une réalité pour les travailleuses et les travailleurs du secteur privé." "On ne peut pas laisser passer la loi 111, affirmait le président du syndicat de Marine Industries, ce qui ne nous empêche pas de mener aussi la bataille pour des emplois".

Lors de la plénière, un consensus s'est établi, après des discussions dans chaque fédération, autour du plan d'action confédéral pour la campagne contre la loi 111, en rappelant que les objectifs prioritaires devaient être l'emploi, l'accès à la syndicalisation et la lutte contre la loi 111.

Le mot d'ordre: "Des emplois, pas des lois" est plus que jamais actuel.

l'accès à la syndicalisation et la création d'emplois

Nombreux sont les participantes et les participants qui ont fait ressortir l'importance de la lutte pour l'accès à la syndicalisation. À l'heure actuelle, les travailleuses et les travailleurs de l'entreprise privée sont syndiqués dans une proportion dépassant à peine les 20%. Certains ont rappelé que le moyen de la négociation nationale demeurait toujours d'actualité pour faire avancer ces dossiers prioritaires, surtout la création d'emplois.

l'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, François Rivard.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



il n'y a qu'un seul combat syndical

CE N'EST PAS À NOUS DE GÉRER LA CRISE

Fait rare et des grandes occasions, la CSN a réuni, le 13 mars, à Québec, ses États Généraux, "pour, a dit le président Corriveau à l'ouverture, marquer notre opposition à l'autoritarisme, aux menaces portées contre les droits fondamentaux, pour avancer nos revendications afin d'avoir le droit de travailler, de négocier nos conditions de travail et de vie, de nous syndiquer..."

Le Parti québécois, a poursuivi le président, a non seulement semé le mépris contre tout le monde, mais il a laissé sous son mandat se détériorer les conditions de vie et de travail de toutes et de tous, syndiqué-e-s et non-syndiqué-e-s. "C'est la crise, c'est la crise!", disent les politiciens du PQ de concert avec les patrons pour justifier leurs actions anti-ouvrières, anti-populaires. La crise comme un épouvantail, "comme la peste au Moyen-Âge", a dit un intervenant aux États Généraux, "contre laquelle on ne pourrait rien faire".

Cette interprétation de la crise économique que nous vivons, les participants aux États Généraux de la CSN n'y croient pas en grande majorité. Que les patrons, publics ou privés, cherchent à faire payer cette crise aux travailleuses et aux travailleurs, c'est bien évident. Leur concertation est claire. La brèche faite par le Gouvernement avec la loi 105 (la baisse des salaires pour une période de

trois mois dans le secteur public) n'a pas manqué d'être utilisée par des patrons de toutes grosseurs, comme le suggérait le journal *Les Affaires*, que l'on pourrait qualifier d'*Allo-Police* du patronat. C'est pourquoi, de noter Donatien Corriveau, il est important de ne pas se laisser diviser: "Il n'y a pas plusieurs batailles syndicales dispersées, il n'y a qu'un seul combat syndical qui se fait dans plusieurs entreprises, dans plusieurs établissements. Il nous appartient d'en prendre une plus grande conscience et d'unifier davantage nos actions."

le plan d'action

Dans cette optique, pour l'obtention et le respect des droits à l'emploi, à la syndicalisation et à la négociation, contre cette société de plus en plus autoritaire qui s'installe au Québec au profit de la crise économique, un vaste plan de mobilisation a été prévu: assemblées dans les syndicats suite aux États Généraux, journée de sensibilisation le 17 mars, activités de la Coalition contre la loi 111 du 21 au 25 mars, fête du premier mai, grande marche le 28 mai, etc.

Une lutte à faire à la mesure de la crise et des attaques que nous subissons.



le mouvement syndical doit obtenir le respect

du droit de travailler

L'effet le plus clair de la crise, c'est le chômage. Le manque de travail est catastrophique pour celles et ceux qui sont touchés, particulièrement les jeunes, les femmes et les travailleuses et travailleurs âgés.

La CSN et d'autres groupes syndicaux et populaires ont décidé d'unir leurs forces pour revendiquer le droit au travail: ce sera la Grande Marche, qui culminera à Montréal le 28 mai prochain.

La CSN revendique une politique claire et ferme qui assurerait le plein emploi et non pas des programmes visant à fournir aux jeunes des jobbines de 15 ou 20 semaines pour les sortir du Bien-être social (relevant du Québec) pour les refiler à l'assurance-chômage (relevant d'Ottawa).

du droit d'être syndiqué

Certains groupes, à la CSN, tentent de faire reconnaître leur syndicat depuis cinq ans, six ans même, comme quoi il n'est pas facile de se syndiquer au Québec même s'il s'agit d'un droit reconnu. Procédures légales, congédiements, suspensions, autant de moyens pour retarder l'accréditation.

Et cela sans parler des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses qui n'ont même pas accès à la syndicalisation: serveuses de restaurants, employé-e-s de petits commerces.

À la CSN, nous revendiquons des modifications en profondeur du Code du travail depuis plusieurs années déjà. L'idée de mise de l'avant d'un code du travail CSN, sur lequel s'appuieraient nos revendications, a refait surface aux États Généraux.

du droit de négocier

• dans le secteur public, le Gouvernement fait des lois qui nient tout droit à la négociation. Si les travailleuses et les travailleurs s'y opposent, c'est la perte d'ancienneté, voire le congédiement, sans compter les amendes.

• dans le secteur privé, les patrons imposent leur volonté autrement: menace de fermeture, déménagement de la production, sous-contrats, utilisation de scabs...

Qu'on soit du public ou du privé, les patrons troquent le droit de travailler contre le droit de négocier.

la CEQ: la tension et la peur étaient grandes sur les lignes de piquetage mais le deuxième jour, la participation à la grève était encore meilleure que le premier.

Puis la CEQ a décidé d'une trêve de trois semaines, que la FNEEQ a aussi acceptée. Il y a eu une commission parlementaire, puis la CEQ a accepté la conciliation, que la FNEEQ vient d'accepter à son tour. La trêve qui se terminait ce soir va donc se continuer.

Mais quelque soit le déroulement des événements, il faut savoir que nous n'avons pas le choix de ne pas nous battre. Les attaques que nous avons subi sont trop grandes, le mépris trop clair. Nous

Au départ des États Généraux, suite au discours du président, une représentante de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) est venue faire rapport de la situation du conflit dans l'enseignement.



**Flavie Achard
secrétaire-générale
de la FNEEQ**

Les enseignantes et enseignants sont entré-e-s en grève le 26 janvier pour lutter contre les décrets. Après trois semaines de grève, la loi 111 nous est tombée dessus, nous laissant comme alternative de rentrer au travail ou de continuer la lutte tout en étant menacé-e-s d'être congédié-e-s. Nous avons défié la loi deux jours, avec



nous battons principalement contre l'augmentation de la tâche, qui signifie le congédiement ou la mise en disponibilité du quart des 10,000 membres de notre fédération. C'est notre sécurité d'emploi qui est attaquée et par là la qualité de l'enseignement. Il est insensé de vouloir déscolariser le Québec, d'attaquer l'éducation, notre meilleur moyen de nous sortir de notre aliénation. Nous devons nous battre pour l'avenir de notre société. Nous ne croyons pas que la conciliation, à laquelle nous participons de bonne foi, va avoir quelque résultat positif: la mobilisation doit donc se continuer.

**VOILÀ, TELLE
EST LA BATAILLE
QUE NOUS AVONS
À MENER!**

**Michel Saccuci
président du syndicat
à la compagnie
Portes industrielles, à
Montréal**



**METTRE FIN À LA
DIVISION
PUBLIC/PRIVÉ**

Moi je suis sur le bien-être social à \$144 par mois parce que j'ai voulu me syndiquer. Le patron lui, a obtenu \$850,000 du gouvernement pour créer 99 emplois et il a utilisé cet argent pour casser notre syndicat. On était 65 et il n'en reste plus que 17. Et c'est ce même gouvernement qui a déjà pris mon emploi et mon salaire qui nous dit de nous serrer la ceinture. Eh bien moi je ne suis pas venu ici pour me serrer la ceinture mais pour me serrer les coudes. Il faut mettre fin à nos divisions entre le public et le privé, et se battre ensemble pour le droit de se syndiquer.

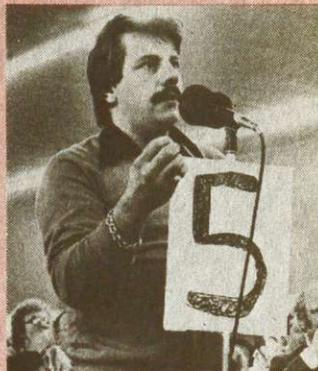
**Pierre Pellerin
vice-président du
syndicat de Reynolds
au Cap de la
Madeleine**



**ARRÊTONS
D'ANALYSER
ET BATTONS-NOUS**

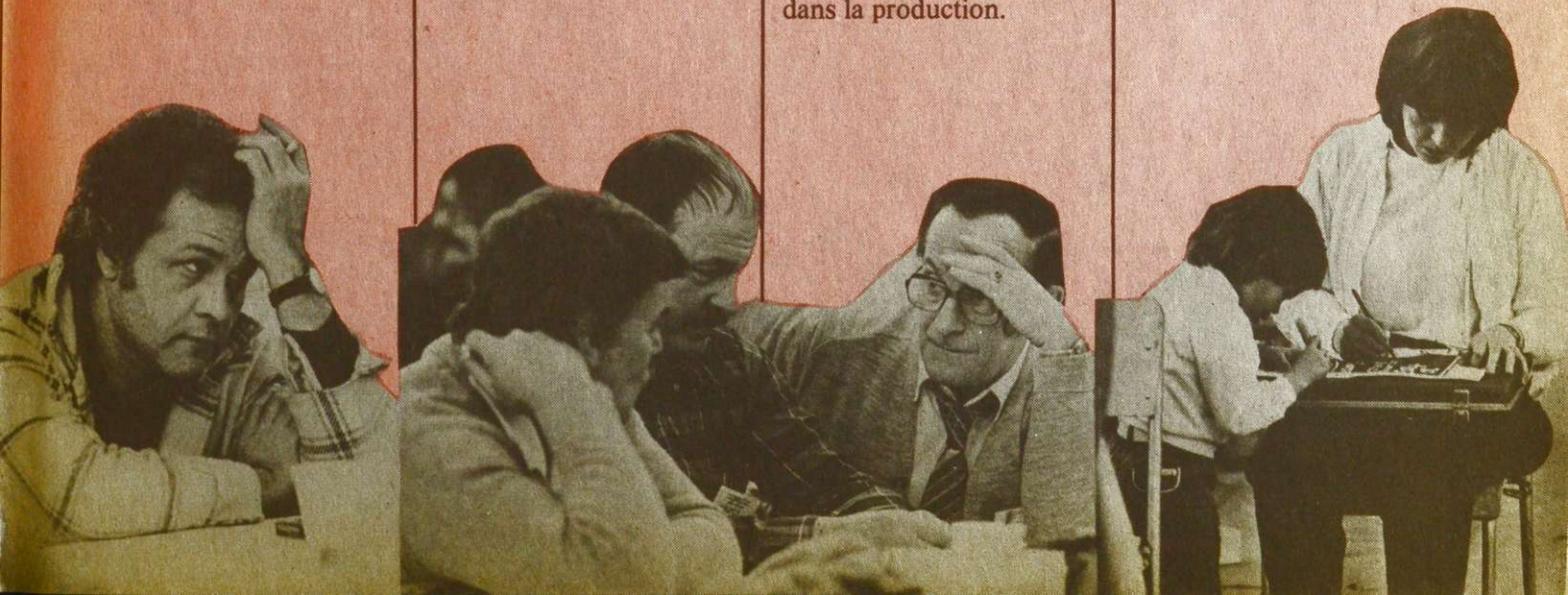
Les multinationales et le gouvernement profitent de la crise pour nous diviser et nous faire reculer. Il faut arrêter d'analyser nos reculs sous prétexte que c'est la crise et se battre pour défendre les travailleurs et travailleuses, parce que c'est ça le rôle de la CSN. Quand une compagnie baisse le coût de la main-d'oeuvre et augmente les prix elle n'est pas en crise, elle augmente ses profits. À la Reynolds avant le lock out, il y avait 900 travailleurs et 220 cadres; maintenant il y a 450 travailleurs et 250 cadres. Il me semble qu'une compagnie en difficulté couperait d'abord dans les cadres et non pas dans la production.

**André Légaré
Marine Industrie,
Sorel**



**C'EST LE
SYNDICALISME
QUI EST ATTAQUÉ**

On a un problème commun, c'est l'attaque qu'on subit dans nos syndicats. Chez nous la compagnie offre de couper les salaires en échange d'emplois. Les patrons sèment la division partout, ils nous disent que ça va mal et que c'est les syndiqués qui sont les coupables. Le seul droit qu'il nous reste c'est le syndicalisme, et il faut le sauver. Et ça ce n'est pas le privé ou le public qui va le faire, c'est rien que la CSN.



Francine Chaput
cégep du Vieux-
Montréal, FNEEQ



UN MESSAGE D'AMOUR

Je viens apporter un message d'amour au mouvement syndical.

J'ai travaillé 12 ans dans un endroit non-syndiqué et je suis renversé par la solidarité que je retrouve dans le mouvement syndical. Partout on rencontre des gens qui sont prêts à nous aider. C'est en se parlant qu'on va se comprendre. Le mouvement syndical, c'est nous autres, la solidarité, c'est nous autres, le pouvoir, ce devrait être nous autres.

C'est pour ça qu'il ne faut pas lâcher, qu'il ne faut pas se lâcher.

Roger Valois
président du conseil
central de Sorel



IL N'ÉCOUTE PAS LA COLÈRE OUVRIÈRE

"Y a-t-il quelque chose de moins honteux pour un travailleur que de vouloir travailler? Ça n'a pas d'allure qu'à Sorel les ouvriers spécialisés se retrouvent à 54 pour cent en chômage. On a des stratégies sectorielles de création d'emplois où on dit au gouvernement comment faire; on lui dit d'arrêter d'envoyer notre poisson à Boston, qu'on peut le transformer ici; et que pour le pêcher, on peut construire des bateaux ici. C'est des explications d'ouvriers et d'ouvrières. Il n'écoute pas. On s'était donné un réseau d'éducation quand il disait "qui s'instruit s'enrichit"; il est en train de le défaire.

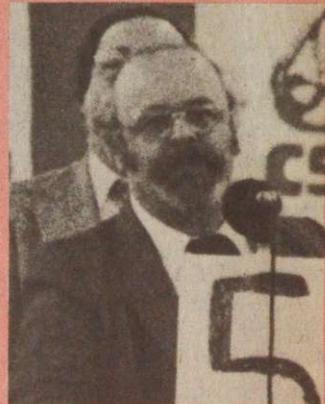
Claire-Andrée Leclerc,
Cegep de St-Jean



PAS DE RETOUR AUX COLLÈGES CLASSIQUES

"Au début on n'osait pas faire des demandes parce qu'on pensait à la crise économique. Puis on a commencé à comprendre que le gouvernement voulait imposer la réforme scolaire à la faveur des négociations. Comme par hasard, c'est toutes des techniques de filles qu'il veut retourner au secondaire. Et comme par hasard, c'est des techniques de gars qui restent au Cegep. Je ne veux pas qu'on se retrouve au temps des collèges classiques où il y avait juste les petits brillants qui avaient droit de faire des études et de comprendre des choses dans la société."

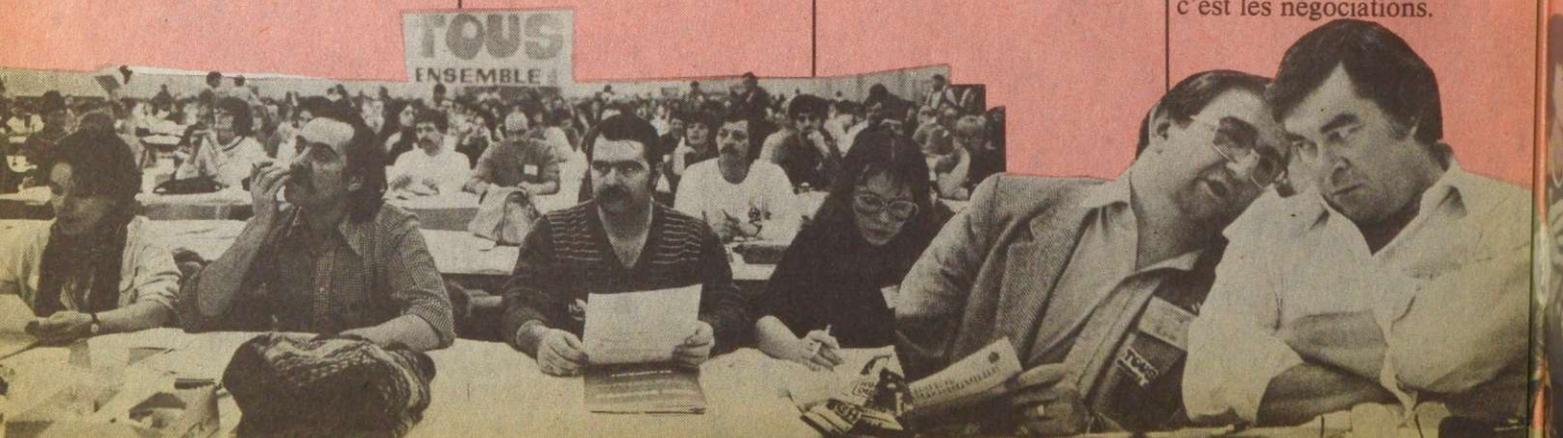
Georges Cantin
président de la
fédération des
travailleurs du papier
et de la forêt



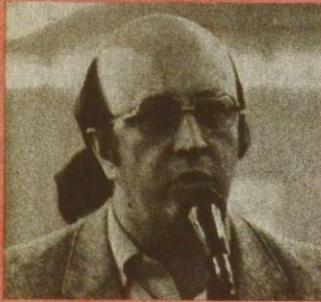
ON N'A PLUS DE RAPPORT DE FORCE, IL FAUT NÉGOCIER

Depuis un certain temps, nous nous sommes gargarisés de discours à l'emporte-pièce, nous avons condamné le Gouvernement pour toujours, nous avons des difficultés dans nos syndicats, nous avons de la difficulté à aller chercher des mandats d'appui: ça c'est la réalité, la réalité que nous impose la crise économique, de laquelle il faut que nous nous sortions tous ensemble.

À la FTPF, cette semaine, nous avons décidé de passer aux moyens et ce moyen, c'est d'aller négocier directement avec le Gouvernement, avec les patrons, afin de créer des emplois. On n'a plus de rapport de force, il nous faut donc faire autre chose: la seule porte de sortie, c'est les négociations.



**Laval Leborgne,
président de
fédération nationale
des communications**

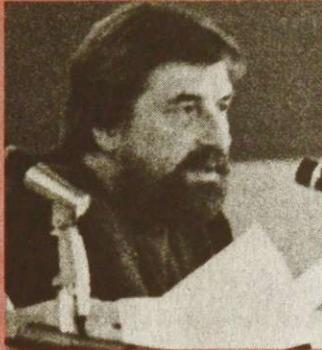


**NOUS DEVONS
ÊTRE PARTOUT
OÙ NOUS POUVONS
NOUS BATTRE
POUR L'EMPLOI**

J'ai de l'admiration pour les camarades enseignants, pour le combat qu'ils ont mené, dans les conditions qu'ils l'ont fait.

Pour nous, le droit qui prime sur tous les autres, c'est le droit de travailler; la crise n'a pas commencé avec la loi 111. Dans le secteur privé, les reculs ont commencé avec les années '80. Notre objectif, c'est la relance de l'emploi et l'accès à la syndicalisation.

**Pierre Mercille
vice-président de la
CSN**



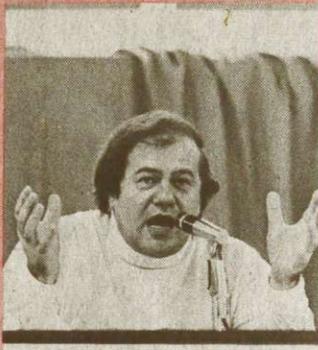
**DANS LE PRIVÉ,
ÇA PREND
DU COURAGE POUR
SE SYNDIQUER**

Dans le secteur privé, seulement 21% des travailleurs sont syndiqués. En fait, ça prend un grand courage pour se syndiquer. À la CSN, présentement, il y a 1,200 travailleuses et travailleurs congédié-e-s pour activités syndicales.

D'autres travailleurs attendent depuis des années la reconnaissance de leur droit de se syndiquer: six ans dans le cas des travailleuses et des travailleurs de l'entrepôt Simpson, à Montréal, et cinq dans celui des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal.

En moyenne, ça prend entre 12 et 15 mois entre le moment du dépôt et celui de l'accréditation.

**Léopold Beaulieu
trésorier de la CSN**



**IL Y A D'AUTRES
CHOIX QUE DE
S'ATTAQUER
AUX TRAVAILLEURS**

Nous avons notre analyse et nous savons que ça peut marcher autrement, qu'il y a d'autres choix que de s'attaquer aux travailleurs, aux jeunes, aux femmes, aux plus démunis, qu'il est possible de créer de l'emploi plutôt que de sabrer dans les acquis sociaux. Les travailleurs ont des projets pour créer de l'emploi dans les pêcheries, à Marine, dans la forêt, etc.

Les travailleurs se sont battus pour le peuple bien avant ce Gouvernement. Il me semble que quand on parle d'un pays, on devrait parler d'une place où le monde peut vivre.

Il ne faut pas craindre d'aller voir le monde, de consolider notre force syndicale, de combattre ceux qui nous divisent.

**Pierre Dupont,
président de la
Métallurgie**

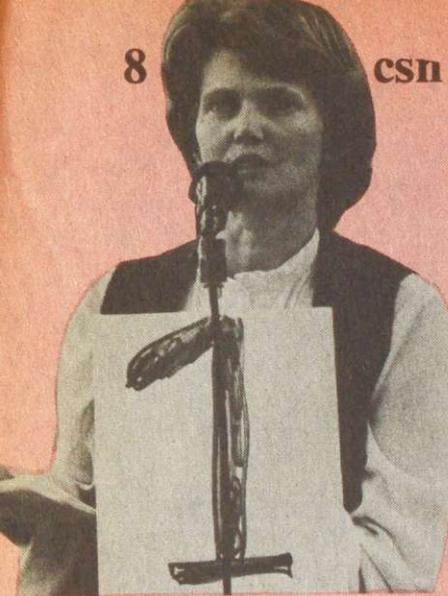


**LES TRAVAILLEURS
VEULENT DE L'EMPLOI**

Les fédérations du privé se sont réunies hier (le 12 mars) et ont décidé d'un plan d'action. La Métallurgie a aussi approuvé ce plan qui nous fixe comme priorités la création d'emplois, le droit à la syndicalisation et la caisse de stabilisation d'emplois. Il s'agit pour nous de moyens pour agir sur ce qui affecte les syndiqués du privé depuis deux ans au moins. C'est la suite des batailles que nous menons boîte par boîte. Au moment où on se parle, les travailleurs sans emploi veulent travailler.

Les travailleurs du privé ont besoin de se faire entendre.





Une intervention privilégiée, celle du comité de la condition féminine de la CSN.

Le comité de la condition féminine avait demandé d'intervenir aux États Généraux parce que, suite à un très grand nombre d'échanges avec des femmes syndiquées à la CSN, ce comité a constaté le découragement des syndiquées face à la situation de crise actuelle mais aussi leur grande volonté d'agir, de ne pas rester impuissantes, d'intervenir. Les femmes l'ont assez dit: elles sont les premières touchées. Elles veulent que cela se sache, elles veulent en parler.

DU DÉSESPOIR À LA DÉTERMINATION

Les événements des dernières semaines ont des conséquences très graves sur toutes les femmes du Québec:

• pour les travailleuses du secteur public:

les femmes sont les 2/3 des membres du secteur public. La coupure de 20% les affecte donc particulièrement. De plus, dans tous les décrets, une des constantes observée est la mise en place de mesures favori-

sant le développement du travail à temps partiel au détriment du travail à temps plein. Cette mesure vise particulièrement les femmes. Une autre constante, la remise en question du droit à la sécurité d'emploi. Ainsi, on estime que 46% des enseignantes de cégep seront touchées par ces mesures: de 32% qu'elles sont présentement parmi les 10,000 enseignants de cégep membres de la CSN, on estime qu'elles ne seront plus, une fois les mesures appliquées, que 15 ou 16%. Au primaire et secondaire, ce sont de 8,000 à 10,000 postes qui sont visés.

Enfin, non seulement les femmes du secteur public sont-elles les premières touchées, mais aucune de leurs demandes spécifiques n'a été retenue dans les décrets (discrimination salariale, action positive, changements technologiques et garderies).

• pour les travailleuses du secteur privé:

Les coupures de salaires et les pertes d'emploi des femmes du secteur public vont à coup sûr affecter les travailleuses du secteur privé: étant majoritairement dans le secteur des services, ces travailleuses vont être pénalisées par la baisse de consommation. Sur un autre plan, l'exemple donné par le Gouvernement-

employeur qui viole les conventions collectives ne manquera pas d'être suivi par les employeurs du secteur privé, surtout ceux où il n'y a pas de syndicat. Des témoignages de femmes du secteur privé rentrent déjà, annonçant des mises à pied arbitraires, des réouvertures unilatérales de conventions, de coupures de salaires.

• pour les femmes en tant que ménagères:

Les femmes-ménagères écopent des services publics qui ne sont plus assurés. Elles doivent s'occuper des enfants qui n'ont pas accès à des services de garderies, des vieillards et des handicapés qui sont retournés à la maison à cause des coupures dans les centres d'accueil, des retours plus rapides des malades en convalescence à la maison, des services à domicile coupés...

Avec tous ces reculs imposés par les décrets, les femmes du secteur public sont sorties en grève le 26 janvier. Mais "le fameux mardi", celui où la FAS est rentrée au travail en délaissant la grève, les femmes n'ont pas compris, ni celles de la FAS, ni celles de la FNEEQ. Ça parlait d'amertume, de démission et de démobilisation.

Les femmes de la FNEEQ ont continué la grève avec l'impression de ne pas exister: les media ne

parlaient que de la CEQ, la CSN étant étrangement absente du débat. Puis est venue la pire loi anti-syndicale de l'histoire du Québec: tout le monde a réagi, du Barreau aux groupes populaires, mais pas le mouvement syndical, pas la CSN.

Comment expliquer cela, comment expliquer le manque de solidarité des autres syndicats? Comment définir le malaise des 225,000 femmes du secteur public entendant les leaders syndicaux parler des "travailleurs" du secteur public? Il est temps de réagir afin de stopper la baisse de crédibilité des directions syndicales face aux membres et du syndicalisme face à la population.

du désespoir à la détermination

Il ne faut pas craindre d'avouer nos erreurs: nous avons sous-estimé nos adversaires et nous avons cultivé les divisions public-privé. Il aurait fallu s'organiser en même temps que le Gouvernement, au début de 1982.

La CSN doit se souvenir que c'est dans la lutte que le mouvement ouvrier a progressé: notre mouvement n'a jamais eu peur de défendre les causes difficiles. C'est à la CSN que beaucoup de femmes ont appris à être fortes. C'est pourquoi le comité de la condition féminine propose que soit inscrit dans le plan d'action de la CSN une grève générale de tous les syndicats affiliés, de quelque durée que ce soit, même de deux heures.



la FNEEQ en conciliation

IL SEMBLE ÉVIDENT QUE L'ACTION REPRENDRA

Rappelons que c'est la CEQ qui avait proposé la conciliation spéciale et que le gouvernement en a accepté le principe pour le collégial également. La demande de la conciliation de la FEC-CEQ, qui regroupe neuf syndicats devait précipiter la décision du gouvernement.

Soulignons par ailleurs que la FNEEQ avait d'abord tenté de négocier directement avec la partie patronale. Cependant, la négociation directe a vite abouti à une impasse de sorte que le gouvernement a dit craindre que la FNEEQ demande la conciliation à son tour alors qu'il en avait pourtant déjà accepté le principe tant pour l'élémentaire que pour le secteur collégial.

Il apparaît de plus en plus évident que le gouvernement veut éviter un règlement avec le collégial de peur de s'encarner dans un "pattern" dont la CEQ pourrait tirer profit au niveau primaire-secondaire.

C'est à la lumière de ces éléments que les "41" ont voté en fin de semaine dernière en faveur de la conciliation pour une semaine et de prolonger d'autant la suspension de la grève.

Précisons que le gouvernement n'a pas accepté facilement la conciliation. L'offre n'a été faite concrètement qu'après trois semaines et demi de grève prétendue illégale alors qu'il a toujours affirmé que jamais il ne négocierait avec des illégaux. Il

La commission parlementaire sur l'éducation qui se tenait la semaine dernière aura finalement permis la conciliation spéciale, alors que des propositions de médiation venant du Conseil supérieur de l'éducation et endossées par la CEQ avaient carrément été refusées jusqu'à ce moment-là par le gouvernement.

semble donc que les moyens de pression l'oblige bien malgré lui à faire des pas même s'il nous semble avancer à pas de tortue...

la FNEEQ entend faire le point

La FNEEQ compte cependant analyser les résultats de cette semaine de

conciliation et entend bien exercer d'autres moyens de pression si cette démarche ne permettait pas de recouvrer les acquis, notamment pour les 2500 membres qui risquent, soit de perdre leur emploi soit de se retrouver en disponibilité à 80% ou 50% du salaire régulier.

modalités de conciliation

Précisons que l'équipe de conciliation est composée de M. Claude Boily, représentant gouvernemental et ex-directeur général du Collège de Jonquière, de M. Normand Gauthier, conciliateur du Ministère du Travail et de Mme Ginette Dussault, représentante syndicale, économiste pour le compte de la FTQ lors du Front commun de 1978.

L'équipe de conciliation a principalement pour mandat de tenter de rapprocher les parties sur la tâche, la sécurité d'emploi, l'éducation des adultes et le département.

La FNEEQ entend cependant exiger que le mandat soit élargi à l'ensemble des dossiers en litige en y ajoutant les dossiers de condition féminine, les droits syndicaux, les salaires, les changements technologiques et les transferts d'option au secondaire.

Soulignons enfin que l'équipe de conciliation rencontrera en alternance les représentants de la FNEEQ et de la FEC, une coordination étant assurée entre ces deux groupes.

au conseil fédéral de la FNEEQ ON EXIGE LE RETRAIT DE LA LOI 111

Même si les syndicats de cégep ont eu maintes fois l'occasion de dénoncer la loi 111 dans leurs assemblées générales, c'est lors de son conseil fédéral de samedi le 12 mars dernier, que la FNEEQ a voté unanimement pour le retrait de cette loi odieuse et anti-démocratique et ce, en présence de tous les groupes qu'elle représente, tant des collèges privés, des universités que des cégeps.

Lors de ce même conseil fédéral, il a été question de l'état de la négociation dans les syndicats des collèges privés et des universités. L'exemple de l'État-patron entraîne et partout les dépôts patronaux proposent des augmentations de tâches substantielles qui viennent s'ajouter aux coupures déjà annoncées en vertu de la loi 70. À titre d'exemple, 7 professeurs sur 34 seront mis à pied au Séminaire de St-Hyacinthe. Par ailleurs, les professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) en plus de subir une augmentation de tâche, voient les patrons s'attaquer à plusieurs points notamment à la Commission des études qui est désaisie de certains pouvoirs.



SLACK DOIT VIVRE

Le 25 février, les quelque 200 travailleuses et travailleurs de l'usine Slack de Waterloo recevaient des avis de cessation d'emploi pour la journée même, et au cours de la fin de semaine qui suivait, le principal créancier, la Banque de Montréal, prenait une série de décisions qui mettaient en péril la production de champignons en cours.

Devant cette irresponsabilité de la banque, les travailleuses et travailleurs, syndiqués à la CSN, décidaient en assemblée générale de procéder volontairement (et sans être payés il va s'en dire) à la récolte des champignons pour empêcher une perte additionnelle de près de \$100,000.

Les travailleuses et travailleurs de Slack ont ainsi fait la démonstration évidente de leur volonté d'assurer la survie de leurs emplois et leur détermination à y arriver.

Mais la compagnie et la Banque de Montréal devaient tout de même procéder la semaine dernière à la fermeture complète en arrêtant définitivement les productions encore en cours.

la part syndicale

Depuis un an, les travailleurs et travailleuses ont consenti des efforts importants pour assurer la survie de

leurs emplois. Ces efforts ont entre autres pris la forme de diminution de salaires.

1. Du 1^{er} avril 1982 au 28 février 1983, ils ont ainsi consenti à une diminution collective réelle de \$800,000.
2. du 28 février 1983 au 15 juin 1983, une diminution anticipée de \$400,000 avait également été acceptée.
3. en faisant la cueillette des champignons gratuitement, pour sauver la production, ils ont ainsi récolté et sauvé des salaires pour près de \$100,000.

L'effort collectif consenti par les travailleuses et les travailleurs représente donc un montant de près de \$1,300,000, chiffre corroboré par la compagnie.

le gouvernement péquiste

Qu'a fait le gouvernement péquiste jusqu'à présent dans ce dossier de fermeture? Et particulièrement le ministère de l'Agriculture?

Rappelons les déclarations antérieures du ministre Jean Garon, à l'effet que les produits québécois doivent reposer sur deux critères essentiels: la qualité et l'auto-suffisance.

Or, en ce qui concerne la qualité du produit, les champignons cultivés chez Slack sont reconnus pour leur qualité même à l'extérieur du Québec, puisque des spécialistes d'autres pays viennent sur place étudier les modes de production.

En ce qui a trait à l'auto-suffisance, la disparition de Slack aura pour effet de favoriser l'importation de champignons de l'extérieur, plutôt que la production chez nous d'un produit alimentaire courant et la sauvegarde de plus de 200 emplois.

De plus, précisons qu'au taux actuel, la productivité des travailleurs et travailleuses de Slack est nettement supérieure à ses concurrents québécois et ontariens, et ce malgré les salaires plus élevés chez Slack.

C'est ainsi qu'il en coûte 13 cents en salaires pour produire une livre de champignons chez Slack contre 16 et 17 cents dans les entreprises concurrentes, et ce selon les chiffres qui sont fournis par la compagnie.

Mais tout ce que le gouvernement, la compagnie et la Banque de Montréal offrent aux travailleurs c'est qu'ils investissent encore \$700,000 dans l'entreprise, en plus de baisser leurs salaires de 35% par rapport à ce qu'ils gagnaient au début de 1982.

Autrement dit, ce qu'on leur dit c'est d'investir dans une compagnie qui va les exploiter davantage.

C'est une illustration évidente de l'aplaventrisme du gouvernement péquiste avec une compagnie et une banque pour faire payer la crise aux travailleurs, et de la nécessité de se solidariser pour forcer les gouvernements à faire des choix en faveur de la majorité.

LE GOUVERNEMENT SE CROISE LES BRAS

Les travailleuses et travailleurs de la compagnie de champignons Slack de Waterloo, dans les Cantons de l'Est, veulent des garanties que le gouvernement du Québec va prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la fermeture définitive de cette compagnie productrice de quelque 60% des champignons consommés au Québec.

Il est inadmissible qu'un gouvernement laisse fermer une usine qui peut être rentable, et qui est le coeur même de l'économie de toute la région de Waterloo, procurant à la population des environs entre 200 et 300 emplois.

En effet, dans un pays soi-disant civilisé, on doit s'attendre d'un gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour empêcher

qu'une compagnie (Slack) et qu'une banque (la Banque de Montréal) puissent fermer une usine, avec deux heures d'avis, imposant ainsi une décision qui risque d'amener une véritable catastrophe économique dans toute une région.

C'est d'ailleurs pourquoi la CSN revendique la création d'une caisse de stabilisation de l'emploi pour indemniser les travailleuses et travailleurs licenciés, par la création d'un organisme anti-fermetures.

Le gouvernement péquiste fait cependant sourde oreille à cette revendication, et comme les gouvernements qui l'ont précédé, laisse les patrons et les banques créer encore plus de chômage, durant qu'il se croise les bras.



Ces deux travailleurs comptent à eux deux 39 ans d'ancienneté. Est-ce normal d'être mis-à-pied avec deux heures d'avis, avec aucune indemnité?

le conseil fédéral spécial de la FTFP:

NON AUX CONCESSIONS

des compagnies prospères

Avant de voter sur une recommandation proposée par l'exécutif à l'effet de dire "non" aux demandes de réouverture les délégués au Conseil spécial ont étudié un document d'analyse préparé par le Service de recherche de la CSN. L'analyse de la CSN démontre que les compagnies de papier dans l'est canadien ont connu une croissance exceptionnelle de leurs profits depuis 1977, grâce à la pénurie de papier et la chute du dollar canadien. Si le niveau de profits a baissé en 1982, il reste néanmoins supérieur au taux de profits de la plupart des autres secteurs industriels. On fait remarquer que les quatre plus importants producteurs au Québec qui publient des états financiers ont accumulé des profits de \$120 millions dans les neuf premiers mois de 1982. De plus, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers prévoit une légère amélioration dans l'industrie en 1983.

les salaires au Québec sont déjà plus bas

L'étude du Service de recherche démontre également, statistiques officielles à l'appui, que les salaires horaires et les bénéfices accordés dans l'industrie

Les délégué-e-s au Conseil fédéral spécial de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt ont répondu par un "NON" catégorique aux demandes des compagnies de papier de diminuer ou de reporter l'augmentation de salaire prévue en 1983 dans les conventions collectives signées en 1982. La décision de tenir le Conseil fédéral spécial le 11 mars fut prise suite à la demande de plusieurs géants du papier tels Consolidated-Bathurst, Kruger, QNS, Scott Paper, de rouvrir la convention actuellement en vigueur.



du papier dans les importants États producteurs aux États-Unis sont supérieurs aux salaires et bénéfices dans le papier au Québec. Ces données contredisent les prétentions des patrons de l'industrie que les usines québécoises seraient non concurrentielles à cause du niveau des salaires.

L'analyse des économistes de la CSN a permis éga-

lement de confirmer que depuis 1977 le *salaire réel* (pouvoir d'achat) des travailleurs et travailleuses de l'industrie a diminué malgré que les bénéfices des compagnies ont fait des bonds sans précédent durant cette période. L'augmentation de 10% prévue dans la plupart des conventions ne fera que compenser une partie du pouvoir

d'achat perdu par les salarié-e-s de l'industrie depuis 1977. Durant cette période les compagnies ont profité de l'inflation en refusant d'accorder une clause d'indexation; maintenant que l'inflation est légèrement en baisse, les patrons veulent forcer les travailleurs à accepter des concessions.

les géants profitent de la crise

Selon les représentants syndicaux qui sont intervenus au Conseil de la FTFP, les géants du papier ne cherchent qu'à profiter de la crise et des reculs imposés dans d'autres secteurs dont le secteur public pour baisser leurs coûts salariaux. Le délégué du syndicat du moulin de papier Kruger, dont l'employeur demande de reporter l'augmentation prévue (Bromptonville) citait des passages d'une lettre de la compagnie demandant la réouverture pour appuyer ce point de vue.

D'abord la compagnie fait appel "à la situation économique qui sera difficile en 1983", sans se référer à la situation de la compagnie qui semble être très bonne. Ensuite, la compagnie déclare que l'augmentation prévue pour juin 1983 "est incompatible avec les taux d'augmentation consentis dans les autres secteurs économiques". Elle ne s'adresse aucunement à sa propre capacité de payer.

Un représentant d'un syndicat de la compagnie Consolidated-Bathurst a fait remarquer que les compagnies sont prêtes à sabrer

dans les salaires et les conditions de travail des syndiqué-e-s quand le climat est propice, mais ne cherchent nullement à réduire

leurs dépenses non nécessaires. De déclarer ce délégué, "On devrait dire aux compagnies, plutôt que de couper les salaires des syn-

diqués, vous pourriez couper quelques cadres qui ne font rien ou quelques étages de votre luxueux siège social à Montréal!"

ce qu'il faut faire en cas de fermetures ou de mises à pied massives

Lorsque l'usine ferme ou met à pied un certain nombre de travailleuses et travailleurs, le syndicat doit s'assurer que l'employeur respecte les règles prévues dans la convention collective, notamment l'ancienneté, les délais de préavis avant de procéder à la mise à pied, que les divers avantages prévus dans la convention collective soient payés tels que: vacances, jours fériés, assurances et aussi en conformité avec les dispositions prévues dans les lois sociales:

les préavis

Les semaines de préavis prévues aux articles 82 et 83 de la Loi 126 sur les normes de travail obligent l'employeur à donner un préavis écrit à l'employé-e mis à pied pour une durée d'au moins 6 mois, lorsque la travailleuse ou le travailleur a au moins 3 mois de service continu chez le même employeur.

La durée de ce préavis varie selon l'ancienneté:

1 semaine si le salarié ou la salariée justifie de moins d'un an de service continu;

2 semaines si elle ou il justifie d'un an à 5 ans de service continu,

4 semaines si elle ou il justifie de 5 ans à 10 ans de service continu,

8 semaines si elle ou il justifie de 10 ans de service continu ou plus.

Si l'employeur veut fermer plus tôt et ne veut pas attendre ces délais, il doit payer les salaires pour les semaines qui correspondent.

Si la convention collective ne prévoit pas des clauses plus favorables sur les préavis en cas de mise à pied et ne prévoit pas de recours, il faut porter plainte à la Commission des normes du travail.

Si l'entreprise s'en va vers la faillite, il faut exiger les paiements des sommes dues car les travailleuses et les travailleurs au moment de la faillite ne sont pas des créanciers privilégiés et les espoirs de se faire payer sont minces.

s'inscrire au chômage

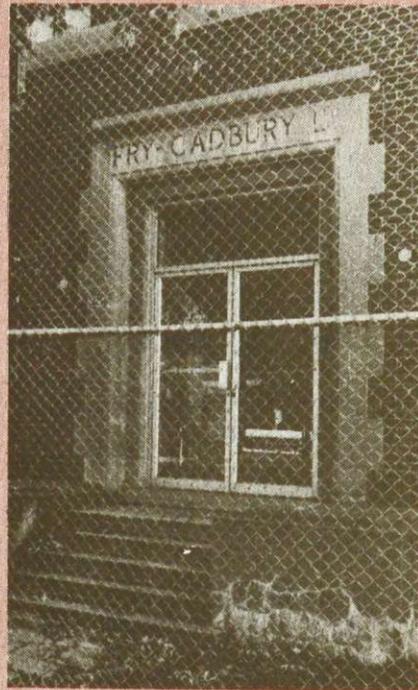
Il faut aller le plus tôt possible au bureau de l'assurance-chômage, même si on n'a pas encore reçu le relevé d'emploi.

En règle générale, les diverses sommes d'argent qui sont payées aux travailleuses et travailleurs lorsqu'elle ou il perd son emploi, ne sont plus déductibles de l'assurance-chômage, et ce depuis le 5 septembre 1982. À l'exception des jours fériés payés, lesquels seront déduits des prestations de chômage au cours de la semaine où ces jours tombent. Si vous avez droit à quelques jours selon la convention collective, il faut se faire payer ces jours comme un montant forfaitaire, avant d'être mis à pied, autrement ils seront déductibles des prestations de chômage.

Pour avoir plus d'informations, consultez le conseil central de votre région.

retours d'impôt

Au moment de faire le rapport d'impôt, regardez si vous n'avez pas droit à un remboursement dans le cadre de la Loi no. 1 sur le sup-



plément au revenu du travail, surtout si vous n'avez travaillé que quelques semaines au cours de l'année précédente. On peut se procurer les renseignements ainsi que les formulaires au bureau de Revenu-Québec.

Aussi vérifiez si vous avez droit à un remboursement en vertu de la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, à l'égard du logement que vous habitez (en tant que propriétaire ou locataire). On peut réclamer un remboursement à l'égard de l'ensemble des impôts ou taxes annuelles prélevées par une corporation municipale ou par une corporation scolaire, et ce dépendant du revenu total de la personne et du conjoint.

La demande se fait en même temps que la déclaration fiscale. On trouve les renseignements et les formules au Ministère du Revenu.

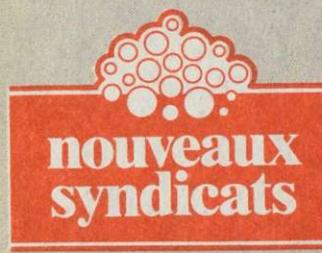
...petites nouvelles...



nouvelles conventions

Nouvelle convention à la compagnie Vibrek

Les 150 travailleurs de la compagnie Vibrek, réunis en assemblée générale, ont accepté les dernières offres patronales à 78%. Les principaux points de ce règlement intervenu après 12 séances de négociation en direct, sont une augmentation de 24% pour une durée de 3 ans, avec un nouveau cadre pour le travail à forfait, des réajustements de primes pour certaines classifications, une augmentation des primes d'assurances, etc.

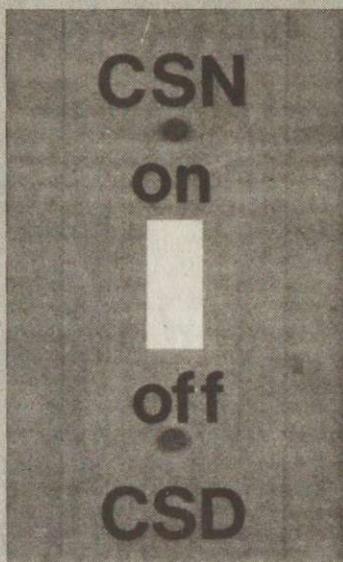


nouveaux syndicats

un autre syndicat CSD passe à la CSN

C'est par une écrasante majorité de 90% que les 227 employé-e-s du Centre d'accueil Christophe-Columb, situé dans le nord-est de Montréal, ont décidé de quitter la CSD et de s'affilier à la CSN.

Le vote secret s'est tenu jeudi dernier en assemblée générale sur une proposition unanime de l'exécutif du syndicat, lequel était affilié à la CSD depuis 1977.



La principale raison invoquée par les membres de l'exécutif pour justifier leur choix: la faiblesse chronique de la CSD dans le secteur des affaires sociales, faiblesse qui permet à l'employeur local de "constamment ridiculiser le syndicat". De plus, écrit l'exécutif à ses membres, "la CSD n'offre pas de services en comparaison avec la CSN".

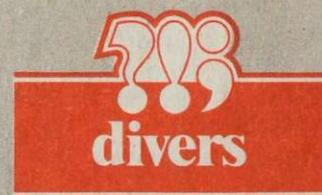
C'est le deuxième syndicat CSD qui quitte cette centrale pour s'affilier à la CSN en moins de trois mois. Pour des raisons identiques, les 300 employé-e-s du Centre d'accueil Edmond-Laurendeau avaient voté en faveur de la CSN dans une proportion de 85%, en décembre dernier.



culture

le 1^{er} mai à Cuba

Pour ceux qui voudraient passer la fête des travailleurs et travailleuse à Cuba, le Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba organise un voyage spécialement conçu pour des syndicalistes. Ce voyage comprend des visites organisées (usine, école, hôpital, organisation de masse, communauté rurale, etc.). Le départ: le 26 avril. Retour: le 5 mai. Pour informations, communiquer avec le centre culturel de l'amitié Québec-Cuba: 843-8470. P.S. Si vous y allez, apportez votre appareil-photos; Nouvelles-CSN accepte les reportages photographiques. Nous on ne peut pas y aller cette année: on est cassés.



divers

un geste surprenant de Michel Roy

L'exécutif du Syndicat des travailleurs de l'information du journal La Presse (FNC-CSN) désapprouve la décision de la direction du journal de réaffecter M. Pierre Gobeil à son poste d'adjoint au directeur de l'information, responsable de la section des sports.

Le syndicat est d'autant plus déçu de ce geste posé par le nouvel éditeur ad-

joint, M. Michel Roy, qu'il survient avant même que le Conseil de presse du Québec n'ait statué sur la plainte dont fait l'objet M. Gobeil, à la suite de sa participation avouée à l'organisation du gala de boxe qui s'est déroulé au stade olympique, le 20 juin 1980, et à son implication à titre de gérant de boxeur.

Dans une lettre expédiée au Conseil de presse, le syndicat apporte des rectifications à certaines affirmations qui ont été faites par M. Roy dans la Presse, notamment en ce qui concerne le sort qui a été réservé à M. Gobeil depuis que le Devoir a dénoncé sa situation de conflit d'intérêt, à la mi-décembre 1982.

Pour le reste, le syndicat laisse au Conseil de presse le soin de départager les responsabilités dans cette affaire importante en ce sens qu'elle risque de corroder, par association, la crédibilité des journalistes syndiqués.

le maire se prend pour un patron

Le Syndicat national des travailleurs des pâtes et cartons de Jonquière et le Conseil central du Saguenay-Lac St-jean n'ont guère apprécié l'attitude du maire Francis Dufour de Jonquière dans le dossier de l'usine Price de Jonquière.

En effet, s'il est bien légitime qu'en temps qu'homme politique il se préoccupe de la survie de l'usine Price, il ne devrait pas le faire en se servant des travailleurs comme monnaie d'échange ou comme compromis face à une relance éventuelle de

...petites nouvelles...

l'usine.

Contrairement à ce qu'il véhicule dans les media, il est complètement faux de dire que la solution de survie de la cartonnerie réside chez les employés. Comme il est faux de vouloir faire croire aux travailleurs et à la population que la compagnie Abitibi price n'a jamais fait de profits.

Comme M. le maire Dufour n'a jamais été mandaté par les travailleurs ou le syndicat pour être leur porte-parole, le syndicat estime qu'il ne devrait pas se faire du capital politique au nom des travailleurs de l'usine.

Surtout que les travailleurs de cette usine ont livré de dures batailles dans le passé pour obtenir les conditions de travail qu'ils ont aujourd'hui, et qu'ils ne sont pas intéressés à tout laisser aller pour que le maire Dufour se fasse du capital politique...



**sécurité
santé**

la CSN demande une seule enquête à Expro

Pour éviter des déboulements, pour réduire les frais pris à même les deniers publics et, enfin, pour réduire les délais à apporter des correctifs rapidement sur les situations dangereuses à l'usine Expro, la CSN et le syndicat national des produits chimiques de Valleyfield demandent au ministre Fréchette d'intégrer l'enquête du coroner Peron sur la mort de Michel

Bernier, à l'enquête publique du juge Beaudry.

La CSN et le syndicat se disent réjouis qu'enfin le gouvernement québécois ait accepté après un délai de deux ans, sa demande de tenir une enquête publique sur l'administration de la santé et de la sécurité à l'usine des produits chimiques de Valleyfield.

Aussi, pour éviter de multiplier les paliers juridiques d'interventions dans le lourd dossier de la santé-sécurité dans cette usine, le vice-président Gérald Larose a demandé qu'on procède le plus rapidement possible à une seule et même enquête publique, qui aurait le mandat en premier lieu d'éclaircir au même titre qu'un coroner les circonstances entourant la mort de Michel Bernier.



**la loi
et nous**

informations sur la loi de l'assurance-chômage

Le Mouvement action-chômage de Montréal invite les chômeurs et les chômeuses à des rencontres d'information sur la loi de l'assurance-chômage, qui ont lieu tous les mardis et jeudis à 13h30, au 1015 est rue Sainte-Catherine.

Des rencontres si tiennent également les mardis à 19h30 pour ceux et celles qui travaillent, ainsi que les mercredis à 13h30 pour les anglophones. Pour plus de renseignements: 845-4258.



**conflits
de travail**

Laurentides: soirée de solidarité

Le Conseil central des Laurentides organise une soirée de solidarité le 30 mars, pour trois syndicats présentement en conflits dans la région: les travailleurs et travailleuses de l'hôtel Château de l'aéroport, en grève depuis le 14 janvier 1983, de LaFave, en grève depuis le 23

mars 1982, et de Direct Film, en lock-out depuis le 8 février 1983.

Les syndicats de la région ont été invités à contribuer financièrement pour que les grévistes puissent participer à cette soirée avec leurs familles.

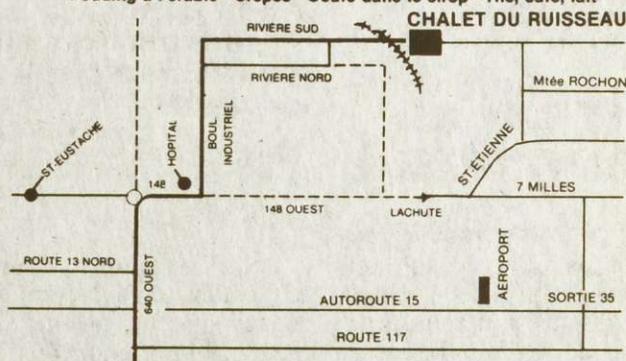
Cette soirée se tiendra à la Cabane à sucre Chalet du Ruisseau, 12570 Frensière, St-Benoit, Mirabel. L'admission est de dix dollars.

Et comme nous espérons que vous vous y rendrez en grand nombre, le camarade Gilles Pagé nous a fait parvenir un plan pour que personne n'ait de difficulté à trouver le chemin.

On vous attend.

MENU

Hors-d'oeuvres maison - Soupe aux pois - Pommes de terre
Jambon à l'érable - Omelette au lard - Grillade de lard - Fèves au lard
Pouding à l'érable - Crêpes - Oeufs dans le sirop - Thé, café, lait




**condition
féminine**

À tous les syndicats

Si vous n'avez pas encore renvoyé votre

questionnaire sur les comités de condition féminine, il est encore temps!

Merci aux 250 syndicats qui l'ont déjà fait.

Le comité de la condition féminine CSN



la grande marche pour l'emploi

**Donatien
Corriveau,
président de la
CSN**

ÇA DOIT ÊTRE LA MARCHÉ DU PEUPLE

“La grande marche pour l'emploi doit devenir la marche du peuple québécois. Car c'est toutes les catégories sociales, et surtout les femmes, qui subissent les effets de la crise économique pendant que les privilégiés s'enrichissent. On a tous les mêmes intérêts dans cette bataille de l'emploi et il faut la gagner ensemble.”

**Jeanne Lalane,
Regroupement
des groupes de
chômeurs-
chômeuses**

3 EMPLOIS POUR 100 PERSONNES

“Nous recevons 300 appels par jour de gens qui sont éjectés des ordinateurs, qui sont dans la misère noire, dans le dénuement. Des gens qui sont mis sur le banc des accusés par les enquêteurs. On leur demande de faire la preuve qu'il y a de l'emploi dans leur domaine, alors qu'il n'y en a pas. Il n'y a que trois emplois disponibles pour 100 personnes qui en cherchent. Et celles qui en trouvent ne viennent pas à bout de se syndiquer. Go west qu'ils nous disent! Comme si on n'avait pas le droit de gagner notre vie ici!”

**nous formons la majorité.
nous sommes les forces
de changement.
forçons-les à nous écouter**



**Aline Gendron,
Front commun
des assistés
sociaux**

NOUS FORMONS LA MAJORITÉ

“Ce que nous voulons, c'est des emplois permanents avec un revenu décent. Nous dénonçons le harcèlement dont sont victimes les assistés sociaux. Nous n'avons plus le droit à une vie privée. Que les enquêteurs aillent donc fouiller dans les compagnies, là où il y a de l'argent, au lieu de nous harceler. Les assistés sociaux c'est des anciens chômeurs, et les chômeurs c'est des anciens travailleurs. Nous formons la majorité, et ensemble nous gagnerons la bataille de l'emploi.”

**Louis Laberge,
président de la
FTQ**

ILS N'ONT PAS LA VOLONTÉ POLITIQUE

“Pour nous le chômage c'est plus qu'une statistique. C'est des gens qu'on connaît. Il y a du chômage parce qu'il n'y a pas de volonté politique de créer des emplois. Les programmes qu'on nous annonce ne sont qu'un ramassis de cataplasmes qui n'ont pas d'effets sur l'économie. Si on a les moyens de sauver les compagnies en difficultés comme Dome Petroleum, on devrait en trouver pour aider les gens qui perdent leur maison ou leur logement.”

**Yvon
Charbonneau,
président de la
CEQ**

CONTRADICTION ET COURTE VUE

“Il faut que les forces organisées et représentatives de la société se regroupent pour dénoncer le scandale innommable du chômage. Les revendications de la Grande marche s'enracinent dans les besoins de la population. Des emplois oui, mais des services publics aussi, qu'on n'a pas les moyens de sacrifier pour des problèmes budgétaires à court terme. Le gouvernement coupe d'un côté les ressources dans les écoles et de l'autre il annonce un programme de dépistage des décrocheurs. Quelle contradiction, quelle courte vue!”

**Daniel Dubuc,
Jeunesse
ouvrière
catholique**

LES JEUNES SONT OBLIGÉS DE VOLER

“Les jeunes qu'on rencontre, ils sont pris avec des problèmes de survie. À \$144 par mois, quand le loyer leur en coûte \$150, ils sont obligés de voler des boîtes de sardines pour manger. C'est aussi des problèmes de survie quand tu n'as pas de bottes ou de vêtements d'hiver. Ça dépend des choix de société que font les gouvernements. La Grande marche c'est pour sortir les gens de leur isolement, enlever le discrédit sur eux, c'est pour s'unir et pour proposer.”